



ARRETE MUNICIPAL
PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES ECOLES
DES STRUCTURES ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX
COVID-19

ARRÊTÉ N° DGS2020/87

Direction Générale des Services

Le Maire de la Ville de BOIS-LE-ROI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24, L2212-1 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique, article L1311-4,

VU le Code rural et de la pêche maritime, articles R223-3 et suivants,

VU la circulaire du 26 août 2009 NOR : BCFF0919655C ayant pour objet la pandémie grippale – gestion des ressources humaines dans la fonction publique

CONSIDERANT la propagation du Coronavirus COVID-19,

CONSIDERANT la décision prise par le Président de la République en date du 12 mars 2020 de fermer les écoles, les collèges, les lycées et les universités,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les écoles maternelle R. LESOURD et élémentaires des Viarons et O. METRA de Bois-le-Roi sont fermées à compter du **lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre exception faite pour la tenue des bureaux de vote.**

ARTICLE 2 : Les structures municipales accueillant des enfants, à savoir l'accueil de loisirs sans hébergement Le Soleil Bacot, le Bébé Accueil et la bibliothèque ainsi que les services périscolaires (restauration scolaire, mille-pattes, car, étude ...) sont fermés à compter du **lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre.**

ARTICLE 3 : Les équipements municipaux (gymnase, dojo, salles d'activités...) sont fermés à compter du **samedi 14 mars inclus et ce jusqu'à nouvel ordre.**

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'aux services de police.

Fait à Bois-le-Roi, le 13 mars 2020

Le Maire,

David DINTILHAC

